


Date: Wed, 2 Aug 2023 19:40:39 +0000 [15:40:39 EDT]

De:

[Julien Delangie <jdelangie@dclavocats.ca>](mailto:jdelangie@dclavocats.ca)

À: [energie@mblink.net <energie@mblink.net>](mailto:energie@mblink.net)

Objet: RE: R-4209-2022 Ph.2 - Déclaration solennelle accompagnant la version re-rectifiée de la demande de remboursement de frais

Partie(s):  2 RDÉ R4209-2022 ENE RA2021-22-SÉ-AQLPA-FRAIS 2023 08 01 Ph2 0041 verr Dm frais TR.xls
Télécharger toutes les pièces jointes (en format .zip)

 1 sans nom 13 Ko

Déclaré solennellement par visio-audio-conférence avec l'affiant, et en présence de la pièce jointe (demande de remboursement de frais), reçue par courriel, la déclaration solennelle étant reçue devant moi le 2 août 2023 à Montréal .
Et je signe électroniquement par la présente.

-- (s) Me Julien Delangie, avocat en exercice # 329410-2

Julien Delangie
AVOCAT | LAWYER
Delangie Cleland Limoges s.e.n.c.
T: 514-277-6793
F: 514-277-4069
5159, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2T 1R9

jdelangie@dclavocats.ca <mailto:jdelangie@dclavocats.ca>

AVIS IMPORTANT : Ce message est confidentiel et peut être sujet au secret professionnel; il est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) au(x)quel(s) il est adressé. Si vous n'êtes pas un tel destinataire, veuillez informer l'expéditeur de ce message et détruire ce message sans ouvrir aucun fichier ci-joint et sans lire plus loin.

IMPORTANT NOTE: This message is confidential and may be subject to professional privilege; it is intended exclusively for the recipient(s) to whom it is addressed. Should you not be such an intended recipient, please inform the sender of this message, and destroy this message without opening any attachments and without reading further.

-----Original Message-----

From: energie@mblink.net <energie@mblink.net>

Sent: Wednesday, August 2, 2023 3:20 PM

To: Julien Delangie <jdelangie@dclavocats.ca>; Dominique Neuman <energie@mblink.net>

Subject: R-4209-2022 Ph.2 - Déclaration solennelle accompagnant la version re-rectifiée de la demande de remboursement de frais

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

AFFIDAVIT (DÉCLARATION SOLENNELLE)

Numéro de dossier : R-4209-2022, Phase 2.

Nom de l'intervenant : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Je soussigné, Dominique Neuman, avocat, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente version re-rectifiée de la demande de remboursement de frais (qui se trouve en pièce jointe au présent courriel) et j'ai une connaissance personnelle du dossier.
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier, en tenant compte du fait que cette version re-rectifiée ajuste le formulaire de demande de frais en Phase 2 du 31 juillet 2023 lui-même rectifiant le formulaire initial C-SÉ-AQLPA-0030 qui avait antérieurement été déposé, de manière à y intégrer les rectifications spécifiées dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-0032 aux motifs qui y sont indiqués et apportant la rectification supplémentaire énoncée dans notre lettre du 1er août 2023.
3. Avec ces rectifications, ces frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants.
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

ET, EN OUTRE :

5. Je suis le mandataire dûment autorisé de Stratégies Énergétiques (SÉ), membre du regroupement intervenant.
6. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.
Et je signe électroniquement par la présente en présence de l'avocat assermentateur, par visio-audio-conférence, et en présence de ladite demande de remboursement de frais qui lui a été transmise comme pièce jointe par courriel :

-- (s) Dominique Neuman